

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017– 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Nathalie BURFIN - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

DATE DE CONVOCATION : 26 août 2017

Noël CATHELIN est élu secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les Conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2017.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Vente d'un lot communal

En date du 15 mars 2017, une promesse de vente a été établie entre la commune et M. Lerondeau, concernant une parcelle communale de 800 m² située « sur la Grange » moyennant le prix de 55,00 € le m² soit 44 000 € hors déduction diverses.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la vente de ce lot à M. Lerondeau. Fixe le montant de la vente, toutes déductions faites à 42 500 €.

2-2 Attribution du marché de travaux d'extension de la voie communale montée du Haut des Certelles

Une consultation par voie d'appel d'offre a été lancée en vue de la réalisation des travaux d'extension de la voie communale « Montée du Haut des Certelles ». Quatre entreprises ont été consultées.

Le conseil municipal, prenant en compte l'analyse de l'offre, attribue le marché à l'entreprise Bordel pour un montant de 48 401,95 € HT. Délai de réalisation : fin octobre / début novembre. Le fonds de concours de la CCPA, pour des dépenses d'investissement, sera sollicité pour 50% du montant déboursé.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Point sur les effectifs

98 élèves répartis sur 4 classes fréquenteront l'école de Lhuis en 2017-2018. Une classe est supprimée en cette rentrée.

3-2 Travaux dans le groupe scolaire

La salle de classe libérée a été affectée à la garderie périscolaire, ce qui a conduit à l'installation d'un visiophone supplémentaire.

Le renforcement sonore de l'alarme incendie à la cantine a été nécessaire.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 432,00 € HT.

3-3 Acquisition d'équipements

Achat de 2 aspirateurs pour un montant de 1100,00 € HT. Remplacement d'équipements hors service sur le groupe scolaire.

3-3 Courrier à l'Inspection d'Académie

Suite au discours du 17 juillet 2017 du Président de la République annonçant qu'il n'y aura plus de fermetures de classes dans les écoles primaires, notamment du monde rural, M. le Maire a adressé un courrier à Mme l'Inspectrice d'Académie lui demandant de réétudier le maintien de la 5^{ème} classe à Lhuis.

Courrier resté sans réponse.

3-4 Abribus

Deux sites seront équipés : la Taline et Rix

Pour le 3^{ème} site envisagé (le Trieu) la commune est en contact avec le service des routes du Conseil Départemental de l'Ain pour clarifier la domanialité des accotements de la RD10 A.

IV – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

4-1 Mouvements du personnel

M. le Maire présente aux conseillers le tableau des mouvements du personnel communal suite à : mutation, recrutement, départ à la retraite, modifications des horaires effectuées sur les postes des agents annualisés.

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs arrêté à la date du 01/09/2017.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement en date du 28 août, de M. Patrick Coste en tant qu'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue au sein du groupe des agents communaux au service de la collectivité.

V – URBANISME

5-1 Révision POS / PLU

M. le Maire et les membres élus du groupe de travail informent l'assemblée des points principaux abordés lors de la réunion du 10 août.

Notamment de 2 options débattues définissant la consommation foncière à envisager.

Le conseil municipal, se basant sur les critères du règlement du SCOT, demande que l'option de 3ha en EU (enveloppe Urbaine) + 6ha en extension, sur la période 2016-2030, soit priorisée et défendue auprès des services.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

5-2 Point sur dossiers d'urbanisme en cours

- des déclarations préalables ont été déposées (pose de clôture, portail, réfection de toiture)
- une demande de division parcellaire en vue de créer 2 lots a été refusée par le Préfet.
- la vente de la parcelle située « sur la grange » sera signée chez le notaire début octobre.

VI – VOIRIE – RESEAUX – TRAVAUX DIVERS

6-1 Extension voirie / réseaux en Certelles Nord

Les travaux d'extension concerneront : la voirie, l'alimentation électrique, le réseau d'eau potable, le réseau d'assainissement, l'éclairage public, les télécoms.

6-2 ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES, CANIVEAUX, RASES

Les pluies exceptionnelles du 8 août ont conduit à des inondations dans des bâtiments communaux et privés.

L'entretien soutenu des réseaux d'eaux pluviales, des caniveaux, des rases doit rester une règle.

Un passage caméra dans certaines conduites, pour en évaluer la capacité d'écoulement, sera à réaliser, en des points particuliers de convergence des eaux pluviales et de ruissellement.

6-3 Eclairage public

La commune poursuit sa réflexion sur la pertinence et les conditions d'une extinction partielle. Les armoires de commandes sont en cours d'être équipées d'horloges astronomiques. La commune attend du SIEA et du prestataire électrique communication du plan de zonage de la couverture éclairage public. La décision sera arrêtée en fonction de la connaissance de ces indications techniques.

6-4 Assainissement

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour entreprendre la réfection des rampes de distribution/répartition des stations du Creux et Pré Seigneu.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action

« Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Un dossier de demande de subvention sera établi.

VII – BATIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX

7-1 BARRAC

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition de locaux dans l'ancienne école de la gare.

7-2 Règlement de la location de la salle polyvalente

Suite à des actes d'incivilité lors d'une location il y a lieu de revoir les conditions de mise à disposition de la salle. La commission « vie associative » en est chargée.

VIII – CCPA

8-1 Trail So Bugey

L'Office de Tourisme Pérouge Bugey Plaine de l'Ain n'ayant pas vocation à organiser des manifestations, telles que le Trail So Bugey, celui-ci pourrait être repris par une nouvelle association qui va se créer avec l'implication des acteurs du territoire.

8-2 Aide aux associations

Un courrier sera adressé aux associations pour les informer qu'elles peuvent solliciter la CCPA pour un soutien financier, lors d'organisation de grandes manifestations.

Pour tout renseignement : n° tél 04.74.61.96.40

contact@cc-plainedelain.fr

IX – SIVOM

9-1 Collège de Briord

Le retard pris pour débiter les travaux a été rattrapé. Le chantier suit son cours normalement.

X – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

10-1 Vogue 2017

Le conseil municipal analyse et dresse le retour d'expérience de l'édition 2017.

Pour l'édition 2018 il est envisagé de garder le même format qu'en 2017, en n'occupant pas l'espace de l'ancienne école et en maintenant une circulation, régulée, dans la traversée du bourg.

Les emplacements, sur la place de l'ancienne gare, seront prioritairement accordés aux acteurs qui ont assuré le bon déroulement de l'édition 2017.

Le conseil municipal remercie les acteurs qui ont participé et ont assuré le bon déroulement de l'édition 2017.

En particulier, les conscrits, avec certains de leurs parents, les forains. Et les 3 commerces, la boulangerie Favier, la supérette Viard et le salon de coiffure R'Coiff, pour leurs dons pour le financement d'une nouvelle attraction.

10-2 Signalétique communale (commerces – touristique)

Un groupe de travail s'est constitué au sein du conseil municipal pour étudier une signalétique, pour indiquer et mettre en valeur les services, les commerces et les points ayant un intérêt touristique.

10-3 Schéma directeur défense incendie

Un groupe de travail va élaborer le schéma directeur de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) en fonction des nouvelles réglementations du SDIS.

10-4 Elagage des plantations privées

Il est constaté sur les voies communales et les chemins ruraux que de plus en plus de plantations privées avancent sur l'emprise publique.

Il est rappelé que les propriétaires ont l'obligation de couper les branches et les racines des arbres, bosquets, haies qui avancent sur l'emprise publique, afin que la sûreté et la commodité de passage soient assurées.

Il est rappelé que dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le Maire procéderait à l'exécution forcée des travaux la commune doit faire supporter les frais afférents à ces travaux aux propriétaires négligents (art L2212-2-2 CGCT)

XI – DIVERS

- Conseil Municipal des Enfants

La création d'un Conseil Municipal des Enfants, instance créée librement par la collectivité, est à l'étude.

Les objectifs habituels : éducation à la citoyenneté / engagement individuel au service de la collectivité / lien intergénérationnel / répondre aux besoins exprimés par les enfants, etc...

Un groupe de travail (4 élus) au sein du conseil municipal est constitué pour étudier la faisabilité de ce projet.

- Remerciements

L'association Forestier du Monde remercie le conseil municipal pour la subvention accordée. Cette subvention sera prioritairement affectée à l'entretien de l'arborétum.

La Croix Rouge, également, adresse ses remerciements.

- Recherche de local

Le Président de l'association Sport Nature et Education recherche un local pour son activité de spéléologie et de canyoning située actuellement à Innimont.

En cas de proposition s'adresser en Mairie qui fera le relai.

- Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Haut Rhône Français

Une partie de Lhuis est classée en Réserve Naturelle Nationale. Cinq panneaux concernant la réglementation, à destination des usagers et promeneurs ont été implantés le long du Rhône.

Rappel : gestion de la RNN assurée par le Syndicat du Haut-Rhône.

Site internet www.haut-rhone.com

- Bibliothèque

Pour mieux répondre aux critères habituels de fonctionnement et de gestion des bibliothèques il y a lieu d'y apporter quelques changements.

L'implication des personnes bénévoles qui assurent le bon fonctionnement sera à préserver.

M. le Maire avec 2 élus poursuivront la concertation, antérieurement commencée avec les actuels responsables, pour définir le futur statut et le cadre de fonctionnement.

- Demande de financement BAFA

Une demande d'aide pour financer le BAFA a été adressée en Mairie. Après étude et constat que la CCPA apportait déjà une aide, le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

- Participation citoyenne (anciennement « voisins vigilants »)

M. le Maire se rapprochera des services de la Gendarmerie pour étudier le contexte d'une telle démarche sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Compte-rendu co-rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.